



**jobFIXers**  
**BRC**



**BELGIAN RALLY CHAMPIONSHIP 2019**  
**HEROCK SPA RALLY**  
**REGLEMENT PARTICULIER**

1	INTRODUCTION .....	5
1.1	INTRODUCTION.....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
1.2	REVETEMENT DE LA ROUTE .....	5
1.3	DISTANCE TOTALE ES ET DISTANCE TOTALE DE L'ITINERAIRE .....	5
2	ORGANISATION .....	5
2.1	TITRES RACB POUR LESQUELS LE RALLYE COMPTE.....	5
2.2	NUMERO DE VISA RACB .....	5
2.3	NOM DE L'ORGANISATEUR, ADRESSE ET COORDONNEES .....	5
2.4	COMITE D'ORGANISATION.....	5
2.5	COMMISSAIRES SPORTIFS RACB .....	5
2.6	OBSERVATEURS ET DELEGUES RACB.....	6
2.7	PRINCIPAUX OFFICIELS .....	6
2.8	EMPLACEMENT DU PC DU RALLYE ET COORDONNÉES.....	6
3	PROGRAMME.....	6
	Publication du règlement particulier .....	6
	Date de clôture des engagements .....	6
	Date de la publication de la liste des engagés.....	6
	Publication du road-book et de la carte du rallye : .....	7
	Date de clôture pour les inscriptions de la mise au point – « Shakedown » .....	7
	Ouverture / Fermeture du PC du rallye .....	7
	Panneau d'affichage officiel – emplacement .....	7
	Ramassage du matériel et des documents – pré-contrôle administratif .....	7
	Vérifications administratives .....	7
	Timing des reconnaissances .....	7
	Ouverture du centre média et des accréditations : .....	7
	Vérifications techniques – plombage et marquage des composants.....	7
	« Shakedown » - horaire.....	7
	Conférence de presse BRC avant épreuve.....	7
	Première réunion des Commissaires Sportifs .....	8
	Publication de la liste de départ pour l'Etape 1.....	8
	Départ du rallye, lieu et heure.....	8
	Fin de l'Etape 1, lieu et heure .....	8
	Publication de la liste de départ de l'Etape 2.....	8
	Cérémonie de podium / remise des prix.....	8
	Conférence de presse (contacts médias) après l'épreuve .....	8
	Vérifications techniques finales.....	8
	Seconde réunion des Commissaires Sportifs.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
	Heure de la publication du classement final provisoire .....	8
	Heure de la publication du classement officiel final .....	8
4	ENGAGEMENTS.....	8
4.1	DATE DE CLOTURE DES ENGAGEMENTS .....	8

4.2	PROCÉDURE D'ENGAGEMENT .....	8
4.3	NOMBRE D'ENGAGEMENTS ACCEPTÉS & CLASSES.....	9
4.3.1	NOMBRE D'ENGAGEMENTS .....	9
4.3.2	CLASSES.....	9
4.4	DROITS D'ENGAGEMENT / PACKAGES D'ENGAGEMENT .....	9
4.4.1	DROITS D'ENGAGEMENT.....	9
4.4.2	PACKAGES D'ENGAGEMENT.....	9
4.5	INFORMATIONS DETAILLEES SUR LE PAIEMENT (Y COMPRIS SUR TOUTE TAXE APPLICABLE) .....	9
4.6	REMBOURSEMENTS.....	10
5	ASSURANCE .....	10
5.1	RC CIRCULATION.....	10
5.2	RC ORGANISATION.....	10
5.3	ABANDON DE RECOURS DE L'ORGANISATEUR.....	10
6	PUBLICITÉ ET IDENTIFICATION.....	10
7	PNEUMATIQUES.....	11
7.1	PNEUS À UTILISER DURANT LE RALLYE .....	11
7.2	LOIS NATIONALES OU EXIGENCES SPÉCIALES.....	11
7.3	QUANTITE DE PNEUS.....	11
8	CARBURANT .....	11
8.1	TYPE DE CARBURANT.....	11
8.2	COMMANDE DE CARBURANT .....	11
8.3	DISTRIBUTION.....	11
9	RECONNAISSANCES .....	12
9.1	PROCÉDURE D'INSCRIPTION .....	12
9.2	DEROULEMENT DES RECONNAISSANCES.....	12
10	VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES .....	12
10.1	DOCUMENTS À PRESENTER .....	12
10.2	ECHÉANCIER .....	12
11	CONTRÔLE TECHNIQUE.....	13
11.1	LIEU ET HORAIRE DES VÉRIFICATIONS TECHNIQUES.....	13
11.2	EQUIPEMENT DE SÉCURITÉ DE L'ÉQUIPAGE .....	13
11.3	NIVEAU DE BRUIT .....	13
12	AUTRES PROCÉDURES.....	13
12.1	PROCÉDURE DE DEPART ET ORDRE .....	13
12.2	PROCEDURE D'ARRIVEE .....	13
<b>12.3</b>	<b>POINTAGE EN AVANCE AUTORISÉ .....</b>	<b>13</b>
12.4	CONFÉRENCE DE PRESSE BRC AVANT L'ÉPREUVE.....	13
12.5	HEURE OFFICIELLE UTILISÉE PENDANT LE RALLYE.....	13
12.6	COMPORTEMENT EN CAS D'ACCIDENT .....	14
12.7	POINT DE CONTROLE DES VOITURES APRES UN ACCIDENT .....	14
12.8	TEMPS FORFAITAIRE SUR LES ES SHOW .....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
12.9	PARC D'ASSISTANCE .....	14
12.10	AUTRES PENALITES.....	14
12.11	VOITURES OUVREUSES (UNIQUEMENT BRC).....	14
13	IDENTIFICATION DES OFFICIELS.....	14

14	PRIX .....	15
14.1	REMISE DES COUPES .....	15
14.2	COUPES .....	15
15	VÉRIFICATIONS FINALES .....	15
15.1	VÉRIFICATIONS FINALES –EMPLACEMENT .....	15
15.2	DROITS DE RECLAMATION .....	15
15.3	DROITS D'APPEL.....	15
<b>Annexe 1</b>	: Itinéraire .....	15
<b>Annexe 2</b>	: Programme des reconnaissances.....	15
<b>Annexe 3</b>	: Noms et photographies des chargés des relations avec les concurrents et leurs horaires .....	15
<b>Annexe 4</b>	: Autocollants et positionnement des publicités additionnelles prévues.....	15
<b>Annexe 5</b>	: Dispositions particulières aux parcs d'assistance – Réservation d'emplacement .....	15

## 1 INTRODUCTION

### 1.1 REGLEMENTATION

Ce rallye sera disputé conformément au Code Sportif International de la FIA 2019 et à ses annexes, au Règlement Sportif du Belgian Rally Championship 2019 qui est conforme au règlement du RACB Sport, au présent Règlement Particulier et au Code la Route Belge.

Les modifications, amendements et/ou changements apportés au présent Règlement Particulier seront annoncées uniquement par voie d'Additifs datés et numérotés (publiés par l'organisateur ou les commissaires sportifs).

Le Règlement Sportif du Belgian Rally Championship est disponible à l'adresse suivante : [www.racb.com](http://www.racb.com)

### 1.2 REVETEMENT DE LA ROUTE

Toutes les épreuves spéciales de ce rallye se déroulent sur un revêtement 100% asphalte.

### 1.3 DISTANCE TOTALE ES ET DISTANCE TOTALE DE L'ITINERAIRE

Distance totale des ES : 208,49 Km  
Distance totale du parcours : 591,3 Km

## 2 ORGANISATION

### 2.1 TITRES RACB POUR LESQUELS LE RALLYE COMPTE

JOBFIXERS Belgian Rally Championship pour pilotes et copilotes  
JOBFIXERS Belgian Rally Class Championship pour pilotes et copilotes  
JOBFIXERS Belgian Rally Championship pour manufacturiers  
Pirelli Belgian Junior Rally Championship  
Championnat de Belgique R1 Trophy

### 2.2 NUMERO DE VISA RACB

N° de visa : **2019/BRC02-SPA** en date du : **20/12/2018**

### 2.3 NOM DE L'ORGANISATEUR, ADRESSE ET COORDONNEES

Secrétariat : STADE 27 SA – Herock Spa Rally  
Avenue du Stade, n° 27 CP : 4910 Ville : THEUX  
Tél. : +32(0) 87 53 90 09 Fax : + 32(0) 87 53 90 01  
Courriel : [info@sparally.com](mailto:info@sparally.com) Website : [www.sparally.com](http://www.sparally.com)

### 2.4 COMITE D'ORGANISATION

Président : Christian JUPSIN  
Secrétaire : Carolane JUPSIN  
Membres : Florian JUPSIN  
Philippe MARQUET

### 2.5 COMMISSAIRES SPORTIFS RACB

Président : Ludo PEETERS  
Membres : Mathieu REMERIE  
Membres : Michel PIRNAY  
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs : Carolane JUPSIN

## 2.6 OBSERVATEURS ET DELEGUES RACB

Délégué Sportif RACB Sport :	Xavier SCHENE
Délégué Technique RACB Sport :	Beert BLOCKX
Homologation du parcours :	Michel LAUWERS
Responsable Chronométrage :	Ghislain DECOBECK

## 2.7 PRINCIPAUX OFFICIELS

Directeur de Course :	Etienne MASSILLON	lic. 487
Directeur de course adjoint/Directeur de la sécurité :	Bernard HERMAN	lic. 3362
Secrétaire du rallye :	Carolane JUPSIN	lic. TBA
Directeur de la Sécurité Adj. :	Mr Didier DELSAUX	lic. 1957
Directeur de la Sécurité Adj. :	Mme Fabienne DECONINCK	lic. 2479
Médecin Chef (N° Inami 1-65579-97-800) :	Dr. Pol SIBILLE	lic. 3464
Voiture 000 :	Gino RE	lic. TBA
	Marc LABASSE	lic. TBA
Voiture 00 :	Jean-Michel DOLS	lic. TBA
	Françoise DEPRez	lic. TBA
Chargés des relations avec les concurrents :	Boudewijn BAERTSOEN	lic. 2288
Responsables des ES :		
ES 1 – 6 – 11 :	Robert BORLEZ	lic. 3293
ES 2 – 7 – 12 :	Louis MODAVE	lic. 2762
ES 3 – 8 -13 – 17 – 21 :	Sandrine DACQUIN	lic. TBA
ES 4 – 9 :	René DEMARTEAU	lic. 1393
ES 5 – 10 :	Alain DELAUNOY	lic. 2666
ES 14 – 18 – 22 :	Robert BORLEZ	lic.3293
ES 15 – 19 – 23 :	Louis MODAVE	lic.2762
ES 16 – 20 – 24 :	René DEMARTEAU	lic.1393

## 2.8 EMLACEMENT DU PC DU RALLYE ET COORDONNÉES

Jusqu'au 14 mars 2019:  
DG Sport – Herock Spa Rally  
Avenue du Stade, n° 27CP : 4910 Ville : THEUX  
Tél. : +32(0) 87 53 90 09 Fax : + 32(0) 87 53 90 01  
Courriel : [info@sparally.com](mailto:info@sparally.com)

A partir du 15 mars 2019 :  
Circuit de Spa-Francorchamps – Pit Building – 1<sup>er</sup> Etage – Bureau 115  
Route du Circuit, 55 CP :4970 Ville : STAVELOT  
Tél : +32(0)472914607  
Courriel : [info@sparally.com](mailto:info@sparally.com)

### **Numéro d'Urgence**

**Le numéro de téléphone d'urgence de l'épreuve est le 0032 (0) 4 277 75 50**

## 3 PROGRAMME

Publication du règlement particulier  
Date : 21 / 01 / 2019

Date de clôture des engagements  
Date : 04 / 03 / 2019 à 12h00

Date de la publication de la liste des engagés  
Lieu : Café Le Chandelier d'Or – Place Royale, 1, 4900, SPA  
Date & heure : 08 / 03 / 2019 à 20h00

Publication du road-book et de la carte du rallye :  
STADE 27 SA – Herock Spa Rally  
Avenue du Stade 27, B- 4910 THEUX  
Date & heure : 09 / 03 / 2019 à 9h00

Date de clôture pour les inscriptions de la mise au point – « Shakedown »  
Date & heure : 08 / 03 / 2019 à 12h00

Ces inscriptions sont nécessaires pour établir une priorité dans le passage du contrôle technique. L'inscription au « Shakedown » est soumise à un droit de participation de **150 €**. Ce droit de participation doit être réglé au plus tard pour le 08 / 03 / 2019. Compte : IBAN : BE73 3631 8191 5860 : BBRUBEBB au nom de STADE 27 SA avec la mention « Inscription Shakedown Herock Spa Rally 2019 + mention du nom de l'équipage ou du moins le nom du premier pilote ».

Les équipages non-inscrits ne pourront pas participer au « Shakedown ».

Ouverture / Fermeture du PC du rallye

Dates & heures : samedi 16 / 03 / 2019 de 07h00 à 23h30  
dimanche 17 / 03 / 2019 de 07h00 à 21h00

Panneau d'affichage officiel – emplacement

Le tableau officiel d'affichage se situe :

Du 08 / 03 / 2019 jusqu'au 14 / 03 / 2019

- Au PC du rallye : DG Sport, 27, avenue du Stade, 4910, THEUX, à partir du 15 / 03 / 2019
- Circuit de Spa-Francorchamps – Paddock Office
- Tableau d'affichage virtuel : site internet officiel du rallye [www.sparally.com](http://www.sparally.com), rubrique « Concurrents – Tableau d'affichage » à partir du 08 / 03 / 2019.

Ramassage du matériel et des documents – pré-contrôle administratif

Lieu : Café Le Chandelier d'Or – Place Royale, 1, 4900, SPA

Dates & heures : samedi 09 / 03 / 2019 de 09h00 à 17h00  
dimanche 10 / 03 / 2019 de 09h00 à 12h00

Pré-contrôle administratif uniquement sur dérogation : jeudi 14 / 03 / 2019 de 08h30 à 12h00 au PC du rallye (DG Sport, 27, avenue du Stade, 4910, THEUX).

Vérifications administratives

Lieu : Paddock Office - Circuit de Spa-Francorchamps, Route du Circuit, 55 4970 STAVELOT

Dates & heures : vendredi 15 / 03 / 2019 de 09h00 à 12h30 pour les participants au « Shakedown »  
vendredi 15 / 03 / 2019 de 13h30 à 18h00 pour tous les concurrents

Timing des reconnaissances

Dates & heures : samedi 09 / 03 / 2019 de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 20h00  
dimanche 10 / 03 / 2019 de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00

Ouverture du centre média et des accréditations :

Lieu : Circuit de Spa-Francorchamps, Route du Circuit, 55 – 4970 STAVELOT

Date & heure : vendredi 15 / 03 / 2019 à 15h00

Vérifications techniques – plombage et marquage des composants

Lieu : Garages 4-5 et 6 de la Pitlane Endurance du Circuit de Spa-Francorchamps, Route du Circuit, 55 4970 STAVELOT

Dates & heures : vendredi 15 / 03 / 2019 de 09h00 à 12h30 pour les participants au « Shakedown »  
vendredi 15 / 03 / 2019 de 13h30 à 18h00 pour tous les concurrents BRC – VHRS

« Shakedown » - horaire

Lieu : Ster

Date & heure : vendredi 15 / 03 / 2019 de 14h00 à 19h00

La participation au shakedown est facultative et soumis à l'inscription.

Conférence de presse BRC avant épreuve

Lieu : Salle de presse – Route du Circuit, 55 4970 STAVELOT

Date & heure : vendredi 15 / 03 / 2019 à 19h30

Première réunion des Commissaires Sportifs

Lieu : Circuit de Spa-Francorchamps – Bureau 112 – 1<sup>er</sup> étage Pit Building - Route du Circuit, 55 4970 STAVELOT

Date & heure : vendredi 15 / 03 / 2019 à 18h30

Publication de la liste de départ pour l'Etape 1

Lieu :

- Circuit de Spa-Francorchamps – Paddock Office – Tableau Officiel d'affichage

Date & heure : vendredi 15 / 03 / 2019 à 21h00

Départ du rallye, lieu et heure

Lieu : Arbre-qui-tue, Paddock du Circuit de Spa-Francorchamps

Date & heure : samedi 16 / 03 / 2019 à 08h00

Fin de l'Etape 1, lieu et heure

Lieu : Parking – 2, Circuit de Spa-Francorchamps

Date & heure : samedi 16 / 03 / 2019 à 20h37

Publication de la liste de départ de l'Etape 2

Lieu :

- Circuit de Spa-Francorchamps – Paddock Office – Tableau Officiel d'affichage

Date & horaire : samedi 16 / 03 / 2019 à 23h30

Tous les concurrents seront avertis de leur heure de départ de l'étape 2 par SMS à titre informatif

Départ de l' Etape 2 du rallye, lieu et heure

Lieu : «Arbre-qui-tue », Paddock du Circuit de Spa-Francorchamps

Date & heure : dimanche 17 / 03 / 2019 à 08h00

Cérémonie de podium / remise des prix

Lieu : Podium, Place du Monument, 4900, SPA

Date & horaire : dimanche 17 / 03 / 2019 à 17h10

Vérifications techniques finales

Lieu : Garage 4 de la Pitlane Endurance du Circuit de Spa-Francorchamps, Route du Circuit, 55 4970 STAVELOT

Date & horaire : 17 / 03 / 2019 à 17h45

Conférence de presse (contacts médias) après l'épreuve

Lieu : Salle de presse – Route du Circuit, 55, 4970 STAVELOT

Date & heure : dimanche 17 / 03 / 2019 à 18h30

Heure de la publication du classement provisoire

Lieu : Circuit de Spa-Francorchamps – Paddock Office – Route du Circuit, 55, 4970 STAVELOT

Date & horaire : dimanche 17 / 03 / 2019 à 19h00

Heure de la publication du classement final

Lieu : Circuit de Spa-Francorchamps – Paddock Office – Route du Circuit, 55, 4970 STAVELOT

Date & horaire : dimanche 17 / 03 / 2019 à 19h30

## **4 ENGAGEMENTS**

### **4.1 DATE DE CLOTURE DES ENGAGEMENTS**

Lundi 04 / 03 / 2019 à 12h00

### **4.2 PROCÉDURE D'ENGAGEMENT**

Toute personne qui désire participer au Herock Spa Rally 2019 doit compléter le bulletin en ligne sur le site [www.sparally.com](http://www.sparally.com) avant le 04 / 03 / 2019 à 12h00. L'inscription ne sera validée qu'après le paiement des frais d'engagement.



Les membres d'équipage sont tenus d'indiquer lors de leur demande d'engagement si ce rallye NE COMPTERA PAS pour leurs classements dans le championnat BRC 2019 et/ou championnat BRC JUNIOR 2019 (si applicable, conformément aux articles 5.4, 22.1 et 45.3.4 du BRC 2019).

#### 4.3 NOMBRE D'ENGAGEMENTS ACCEPTÉS & CLASSES

##### 4.3.1 NOMBRE D'ENGAGEMENTS

Le nombre maximum d'engagés toutes catégories confondues est de 160 voitures. Si l'organisateur devait recevoir plus de 160 engagements, il se réserve le droit de choisir les engagements parmi les pilotes non-prioritaires. Les pilotes de priorité FIA sont considérés comme des engagés prioritaires.

Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un pilote, d'un coéquipier ou d'un concurrent (Art.3.14 du Code Sportif International de la FIA).

##### 4.3.2 CLASSES

BRC : Art. 4 du règlement sportif BRC 2019  
Historiques : Voir VARIANTE V2 du BRC 2019 – Rallyes Historiques

#### 4.4 DROITS D'ENGAGEMENT / PACKAGES D'ENGAGEMENT

##### 4.4.1 DROITS D'ENGAGEMENT

BRC – BHRC :

- avec la publicité facultative proposée par l'organisateur : 1.500 € (1.375€ si avant le 10/02/2019)
- sans cette publicité : 2.375 €

Si paiement après le 27 février : toutes les sommes seront majorées de 100 €.

Un équipage ne pourra se présenter aux vérifications administratives avant le départ que s'il s'est acquitté de toutes ses obligations (financières, administratives, ...) vis-à-vis du comité d'organisation et/ou de l'organisateur.

##### 4.4.2 PACKAGES D'ENGAGEMENT

<b>Engagements</b>	<b>BRC-BHRC</b>
<b>Plaques et documents</b>	
Plaque Service	1
Plaque Auxiliaire	1
Jeu de Road-books	1
Programme	1
Règlement	1
Plaque Auxiliaire Extra	€ 75 excl 21% VAT
Plaque Service Extra *	€ 150 excl 21% VAT
Plaque Shuttle	€ 150 excl 21% VAT
Jeu extra de Road Books	€ 50 excl 21% VAT

#### 4.5 INFORMATIONS DETAILLEES SUR LE PAIEMENT (Y COMPRIS SUR TOUTE TAXE APPLICABLE)

Seuls seront acceptés les règlements par virement (pas de chèques, ni de liquide) à l'ordre de STADE 27 au plus tard le 04 / 03 / 2019 sur le compte suivant :

Titulaire du compte : STADE 27 SA

IBAN : BE73 3631 8191 5860

BIC : BBRUBEBB

Banque : ING Belgium

Communication : « Herock Spa Rally 2019 + nom pilote »

## 4.6 REMBOURSEMENTS

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- aux candidats dont l'engagement aurait été refusé ;
- en cas d'annulation du rallye avant le début de l'épreuve.

Les organisateurs rembourseront 50% des droits d'engagement (des pilotes et de la voiture) aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure (dûment vérifiées par leur ASN), n'auraient pu se présenter au départ du rallye. Cette demande doit être envoyée à [info@sparally.com](mailto:info@sparally.com), en indiquant la raison du forfait, avant le jeudi 14 mars.

## 5 ASSURANCE

Contrat Nr    couvrant le rallye et le shakedown

L'organisateur a contracté des assurances en responsabilité civile en conformité avec le Chapitre 2 - Article 5 des Prescriptions Sportives Nationales, et avec la loi belge du 21 novembre 1989 article 8 en vigueur sur l'assurance obligatoire. Cette assurance couvre la responsabilité civile du RACB, de l'organisateur de l'épreuve, de la Commission Sportive Nationale, des Autorités intéressées et des agents, services, préposés ou membres (rétribués ou bénévoles) des précités ainsi que la responsabilité civile des propriétaires, détenteurs ou conducteurs des véhicules engagés et de leurs préposés.

### 5.1 RC CIRCULATION

Couverture :

- Dommages corporels : illimité
- Dommages matériels : 100.000.000 € par sinistre

Pour tous les véhicules prenant part au rallye, preuve doit être fournie que le véhicule est couvert en responsabilité civile en Belgique. La Carte Verte (Carte d'assurance internationale ou un autre certificat déclarant que le véhicule répond aux lois en vigueur en Belgique) doit être présentée lors du contrôle administratif.

Les véhicules d'assistance et les véhicules utilisés aux fins des reconnaissances même porteurs de plaques spécifiques délivrées par l'organisateur, ne sont pas couverts par la police d'assurance du rallye.

### 5.2 RC ORGANISATION

Par responsabilité civile des organisateurs il faut comprendre les dommages causés aux tiers par accident qui seraient la conséquence d'une faute d'organisation à l'occasion de la préparation, du déroulement et de la liquidation matérielle de la manifestation.

Couverture :

- Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus : 5.000.000 € par sinistre.
- Franchise pour les dommages matériels : 125 € par sinistre.

Les parcours de liaisons ne sont pas couverts par le contrat d'assurance responsabilité civile de l'organisateur.

### 5.3 ABANDON DE RECOURS DE L'ORGANISATEUR

Le Comité Organisateur décline toute responsabilité quant aux conséquences qu'entraîneraient la violation par des concurrents des lois, règlements ou dispositions en vigueur dans le pays ; la responsabilité de ces actes et de leurs conséquences ne sera imputable qu'aux individus les ayant commis ou encourus. Le Comité Organisateur décline également toute responsabilité en cas d'émeute, de manifestation, d'acte de vandalisme, de catastrophe naturelle etc., ou des conséquences de tels événements, dont pourraient être victimes des concurrents. Le paiement d'indemnités, d'amendes ou de pénalités sera à leur charge.

## 6 PUBLICITÉ ET IDENTIFICATION

Publicité des organisateurs (Art 18 et 19 du règlement sportif du BRC 2019)

La publicité facultative, ainsi que l'emplacement, sont décrits dans l'annexe 4.

Les panneaux des numéros de compétition, les plaques de rallye et la publicité doivent être apposés sur la voiture avant les vérifications techniques, avant le départ.

## 7 PNEUMATIQUES

### 7.1 PNEUS À UTILISER DURANT LE RALLYE

Il y aura des zones de marquage et de vérifications des pneumatiques (voir road book). Les pneus du type « slick » sont interdits sous peine de disqualification.

La présentation de la Tyre card reprenant les pneus équipant la voiture sera exigée conformément à l'article 14.4 du règlement sportif BRC 2019

### 7.2 LOIS NATIONALES OU EXIGENCES SPÉCIALES

Pneumatiques cloutés : Les pneus à clous pourront être autorisés suivant décision du Directeur de Course sur certains tronçons du rallye, suivant les conditions météorologiques, selon le Code de la Route en vigueur.

### 7.3 QUANTITE DE PNEUS

Conformément à l'article 60.1.5, pour cette épreuve, la quantité maximale de pneus autorisés est de :

- Pour les voitures utilisant une extension d'homologation WR, WRC, S2000, RR, VR4, VR5, RGT, A8 ou du groupe N4 est de 16 pneus
- Pour les voitures utilisant une extension d'homologation VR2 est de 10 pneus.

## 8 CARBURANT

### 8.1 TYPE DE CARBURANT

Tous les concurrents doivent utiliser un carburant conforme à l'Ann. J de la FIA, fourni par le fournisseur du Belgian Rally Championship.

- Tous les concurrents doivent utiliser les carburants fournis par le fournisseur désigné par le RACB Sport pour effectuer de manière exclusive, les ravitaillements d'essence dans les zones de ravitaillement prévues par le road-book.
- Les spécificités des carburants et du fournisseur désigné par le RACB Sport sont reprises dans l'annexe VI.
- Tout ajout d'additif à ces carburants est interdit.

### 8.2 COMMANDE DE CARBURANT

Deux semaines avant le premier jour du rallye, les concurrents doivent faire part de leur besoin en carburant au fournisseur dont l'adresse est reprise ci-après :

#### **GUTTS (Fournisseur officiel de carburant)**

Website: <https://gutts.be/shop/refueling-services/>

E-mail: [shop@gutts.be](mailto:shop@gutts.be)

L'accès ne sera autorisé qu'à un membre de l'assistance muni du badge «Refueling zone».

Le RACB Sport et l'organisateur ne peuvent être tenus pour responsable de toute conséquence découlant de l'utilisation de tout carburant.

### 8.3 DISTRIBUTION

Distribution du Carburant : il y aura UNE zone de ravitaillement pour le carburant autorisé par le RACB Sport et pour le carburant tel qu'il est disponible dans le commerce (voir road-book) :

Station TOTAL PADDOCK, 55, Route du Circuit, 4870, STAVELOT – RZ 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8.

## 9 RECONNAISSANCES

### 9.1 PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Avant le début des reconnaissances, chaque équipage doit se faire enregistrer auprès de l'organisateur et signer un document détaillant le véhicule qui sera utilisé lors des reconnaissances. DEUX signes distinctifs, remis lors de l'enregistrement, devront être apposés sur le véhicule pendant les reconnaissances :

- un signe devra être apposé sur le pare-brise, côté supérieur droit ;
- un signe devra être apposé sur la vitre arrière, côté supérieur droit.

L'organisateur effectuera des contrôles.

Les véhicules utilisés doivent être conforme à l'article 25.1 du Règlement Sportif du BRC 2019.

### 9.2 DEROULEMENT DES RECONNAISSANCES

Les reconnaissances obligatoire ne peuvent avoir lieu que :

- samedi 09 / 03 / 2019 de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 20h00 ;
- dimanche 10 / 03 / 2019 de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00.

Les reconnaissances de l'ES Francorchamps ne peuvent avoir lieu que :

- samedi 09 / 03 / 2019 de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00 ;
- dimanche 10 / 03 / 2019 de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00.

#### **Sanction**

Les sanctions sont prévues pour toutes infractions durant les reconnaissances à l'article 20.2 et 25 du règlement sportif du BRC 2019

## 10 VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Un équipage ne pourra se présenter aux vérifications sportives avant le départ que s'il s'est acquitté de toutes ses obligations financières et administratives vis-à-vis du comité d'organisation et / ou de l'organisateur.

### 10.1 DOCUMENTS À PRESENTER

- Licence de concurrent
- licences de compétition des pilotes et copilotes
- permis de conduire du pilote et du co-pilote (les concurrents résidents hors UE doivent présenter un permis valable dans l'UE)
- cartes d'identité ou passeports des pilotes et copilotes
- autorisation de l'ASN pour tous les concurrents étrangers
- certificat d'assurance de la voiture
- documents d'immatriculation de la voiture
- fiche d'homologation FIA (si applicable)
- passeport technique (si applicable)
- autorisation du propriétaire de la voiture si ce n'est pas l'un des membres d'équipage
- 

Ces documents seront à présenter également au pré-contrôle administratif des 09 et 10 / 03 / 2019 (à l'exception des documents qui concernent la voiture de rallye).

### 10.2 ECHÉANCIER

Lieu : Paddock Office – Circuit de Spa-Francorchamps – Route du Circuit, 55 – 4870 STAVELOT

Dates et heures :

- Vendredi 15 / 03 / 2019 de 09h00 à 12h30 pour les participants au « Shakedown » ;
- Vendredi 15 / 03 / 2019 de 13h30 à 18h00 pour tous les concurrents ;

Le programme sera affiché au tableau d'affichage officiel et sur le site du rallye : [www.sparally.com](http://www.sparally.com)

Le programme sera transmis à chaque équipage lors du ramassage du matériel et des documents. Une pénalité de 25 € par heure ou fraction d'heure de retard sera infligée.

## **11 CONTRÔLE TECHNIQUE**

### **11.1 LIEU ET HORAIRE DES VÉRIFICATIONS TECHNIQUES**

Lieu : Garages 4-5-6 de la Pitlane Endurance du Circuit de Spa-Francorchamps, Route du Circuit, 55 4970 STAVELOT

Dates et heures :

- Vendredi 15 / 03 / 2019 de 09h00 à 12h30 pour les participants au « Shakedown » ;
- Vendredi 15 / 03 / 2019 de 13h30 à 18h00 pour tous les concurrents ;

Le programme sera affiché au tableau d'affichage officiel.

Le programme sera transmis à chaque équipage lors du ramassage du matériel et des documents.

### **11.2 EQUIPEMENT DE SÉCURITÉ DE L'ÉQUIPAGE**

L'équipement de sécurité sera contrôlé pendant le contrôle technique. Pour les détails voir Ann. 6.

### **11.3 NIVEAU DE BRUIT**

94dB

## **12 AUTRES PROCÉDURES**

### **12.1 PROCÉDURE DE DEPART ET ORDRE**

Il n'y a pas de cérémonie de départ.

Le départ du Rallye aura lieu le samedi 16 mars à 8h00 au TC0. L'ordre de départ et l'intervalle durant tout le rallye seront conformes à l'Art. 45 du Règlement Sportif du BRC 2019. L'intervalle entre chaque voiture sera d'1 minute.

### **12.2 PROCEDURE D'ARRIVEE**

conforme au Règlement sportif du Championnat de Belgique des Rallyes du RACB Sport.

### **12.3 POINTAGE EN AVANCE AUTORISÉ**

Aux contrôles horaires d'arrivée de fin d'Etape et de fin d'épreuve, les équipages pourront pointer en avance sans encourir de pénalité. Le pointage en avance est autorisé aux CH 12C, CH 12D et 12E (fin de l'Etape 1) et au CH 24D (Fin de l'Etape 2)

L'heure inscrite sur le carnet de contrôle sera l'heure idéale prévue du rallye et non le temps réel (Art. 33.2.11 du Règlement Sportif du BRC 2019).

### **12.4 CONFÉRENCE DE PRESSE BRC AVANT L'ÉPREUVE**

Lieu : Salle de Presse – Route du Circuit, 55 – 4970 STAVELOT

Date & heure : Vendredi 15 / 03 / 2019 à 19h30

Lieu : Salle de presse

Tous les membres d'équipage convoqués à la conférence de Presse du promoteur avant épreuve sont priés d'y assister. Toute absence non-justifiée sera sanctionnée à la discrétion du Collège des Commissaires sportifs par une pénalité financière.

### **12.5 HEURE OFFICIELLE UTILISÉE PENDANT LE RALLYE**

L'heure officielle sera, pendant toute la durée du rallye : NL : **07805 1200** – FR : **07805 1300**.

## 12.6 COMPORTEMENT EN CAS D'ACCIDENT

Tous les concurrents devront avoir pris connaissance de l'Article 40 du Règlement Sportif du BRC 2019.

## 12.7 POINT DE CONTROLE DES VOITURES APRES UN ACCIDENT

Lieu : Garage 4-5-6 de la Pitlane Endurance – Circuit de Spa-Francorchamps.

## 12.8 PARC D'ASSISTANCE

Le Parc d'assistance sera situé dans le paddock du circuit de Spa-Francorchamps.

Tout équipage devra prévoir un extincteur de 6kg visible dans l'espace de service et ce pendant le temps nécessaire à toute intervention sur la voiture.

Aucun stockage de carburant, de quelque nature que ce soit, ne sera autorisé dans le parc de service et dans les emplacements d'assistance ainsi que dans les véhicules de Service ou/et véhicules auxiliaires. La confiscation du carburant sera accompagnée d'une amende de 500€ signifiée par le directeur de course. L'accès et la circulation d'un véhicule transportant du carburant dans le parc de service est strictement interdit. Seule la quantité maximale de 20l de carburant nécessaire au remplissage des réservoirs pour le matériel (groupe électrogène, chauffage, etc) sera tolérée.

## 12.9 AUTRES PENALITES

- Il est strictement interdit de chauffer les pneus dans l'enceinte du circuit. Toute infraction entraînera une pénalité de **10 minutes**.
- La limitation de vitesse dans le parc d'assistance est de 20km/h. Des contrôles seront réalisés au moyen de « speed gun ». Toute infraction entraînera une pénalité de **2 minutes**.

## 12.10 VOITURES OUVREUSES (UNIQUEMENT BRC)

Les voitures ouvrees sont acceptées pour les pilotes engagés en BRC et pour les pilotes prioritaires FIA. L'organisateur se réserve le droit de limiter à 20 équipages cette possibilité.

La voiture ouvreuse devra :

- Contenir 2 personnes au maximum, munies de leur carte d'identité et de leur permis de conduire
- Partir dans l'ES au plus tard une heure avant la voiture « 00 »
- N'effectuer qu'un passage sur chaque épreuve spéciale
- Porter les plaques « Ouvreurs » et les panneaux d'identification fournis par les organisateurs durant le pré-contrôle administratif
- Respecter le Code de la Route belge. Toute infraction pourra être sanctionnée par une interdiction du Directeur de Course d'emprunter les ES
- Ne pas marquer d'arrêt prolongé au TRC de la fin de l'ES

Chaque pack « Ouvreurs » contient :

- UN jeu de plaques ;
- UN jeu de road-book ;
- UNE carte générale ;
- DEUX accès Stage.

Ces packs sont vendus 250 €.

Le Concurrent est responsable de ses ouvrees.

## 13 IDENTIFICATION DES OFFICIELS

Les chefs de poste sont identifiés de la manière suivante :

Fonction	Couleur	Denomination des chasubles
Responsable ES	Bleu	Stage Commander

Assistant Responsable ES	Bleu	Deputy Stage Commander
Starter	Jaune	Starter
Chef De Poste	Orange	Chef Marshall
Steward	Vert	Steward
Relations Concurrents	Jaune	Relation concurrent
Docteur	Blanc	Doctor

## 14 PRIX

### 14.1 REMISE DES COUPES

Date : dimanche 17 / 03 / 2019

Horaire : 17h10

Lieu : Podium, Place du Monument, 4900, SPA

### 14.2 COUPES

JOBFIXERS Belgian Rally Championship: aux 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> du classement de l'épreuve, pilote & co-pilote

JOBFIXERS Belgian Rally Championship: aux 1<sup>er</sup> de chaque classe, pilote et co-pilote

Pirelli Belgian Junior Rally Championship : au 1<sup>er</sup> pilote et co-pilote

Belgian Historic Rally Championship aux 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> du classement de l'épreuve, pilote & co-pilote

Belgian Historic Rally Championship aux 1<sup>er</sup> de chaque classe, pilote et co-pilote

## 15 VÉRIFICATIONS FINALES

### 15.1 VÉRIFICATIONS FINALES –EMPLACEMENT

Deux membres de l'assistance technique des équipages sélectionnés devront être présents avec les outils et matériels utiles pendant toute la durée nécessaires des contrôles

Lieu : Garage 4 de la Pitlane Endurance du Circuit de Spa-Francorchamps, Route du Circuit, 55 4970 STAVELOT

Horaire : dimanche 17 / 03 / 2019 à 17h45

### 15.2 DROITS DE RECLAMATION

Montant du droit de réclamation: 500 €

### 15.3 DROITS D'APPEL

Montant du droit d'appel national (RACB Sport): 2000 €

Montant du droit d'appel international (FIA): 6000 € (voir bulletin FIA)

**Annexe 1 :** Itinéraire

**Annexe 2 :** Programme des reconnaissances

**Annexe 3 :** Noms et photographies des chargés des relations avec les concurrents et leurs horaires

**Annexe 4 :** Autocollants et positionnement des publicités additionnelles prévues

**Annexe 5 :** Dispositions particulières aux parcs d'assistance – Réservation d'emplacement